

ARRETE DU MAIRE

N° 2018-281/ST

**OBJET : Réglementation temporaire de la circulation
Rue du Thuile Haut – Remplacement du dispositif de fermeture d'une chambre
Orange effectué par ESCOTEL**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que, par mesure de sécurité publique, en raison du remplacement du dispositif de fermeture d'une chambre Orange effectué par ESCOTEL, il convient de réglementer la circulation rue du Thuile Haut :

ARRETE

ARTICLE 1 : Sauf pour les riverains, la circulation de tout véhicule sera formellement interdite rue du Thuile Haut, conformément au plan annexé :

**Le Mardi 23 octobre 2018
De 8 heures 30 à 12 heures 00 et de 13 heures 30 à 17 heures 00**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue, gérée et enlevée par l'entreprise ESCOTEL, afin de matérialiser les présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Affiché le : 16 octobre 2018

Fait à Saint-Flour, le 15 Octobre 2018

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,

Sylvie CHADEL



Réglementation temporaire de la circulation

Rue du Thuille Haut – Travaux effectués par ESCOTEL

Circulation interdite Mardi 23 Octobre 2018 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

